

Commission des Compétitions

Séniors & Jeunes

REUNION DU 21/09/2021

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Thomas BUSSIERE

Absent : Hervé LEFEBVRE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Questions diverses

COMPETITIONS JEUNES

CORRESPONDANCE

USEP MM : du 20/09/21, demandant le report du match U17 Poule B du 26/09/21 RF CANOHES TOULOUGES 1 / USEP MM 1, son équipe étant qualifiée pour la rencontre de Coupe Gambardella USEP MM 1 / TOULOUSE METROPOLE du 26/09/21.

MATCHES REMIS

- U15 Poule C FC LAURENTIN 2 / NEFIACH N°23859406 reporté au mercredi 29/09/21 au plus tard.
- U17 Poule B du 26/09/21 RF CANOHES TOULOUGES 1 / USEP MM N°23815488 reporté au mercredi 06/10/21 au plus tard.

AMENDES

FC ALBERES-ARGELES : Forfait équipe U15 P/A après parution des calendriers : **100 €**.

FC DE LA TET : forfait d'équipe sur le match U15 Poule C du 18/09 ENT. BECE VALLEE DE L'AGLY – BAHO-PEZILLA / FC DE LA TET : **100€**.

▪ **Les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge du club forfait.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE NON UTILISEE (FMI)

Comme les saisons précédentes, l'utilisation de la FMI est obligatoire (SENIORS, FEMININES SENIORS, FUTSAL SENIORS, U19, U17, U15 et U13, le club fautif (recevant ou visiteur) qui n'a pas fait le nécessaire pour permettre l'utilisation de la tablette est sanctionné d'une amende. De même, pour une FMI transmise hors délai ou non transmise, le club recevant est pénalisé d'une amende (transmission de la FMI par le club recevant immédiatement après le match et impérativement avant le dimanche minuit) :

GROUPEMENT COLLIOURE PORT- VENDRES :

- Amende pour non utilisation FMI : **100€**
- Match U15 P/A du 18/09 COLLIOURE ▪ PORT-VENDRES / ASPM

► La Commission signale que toute l'équipe du Groupement COLLIOURE ▪ PORT-VENDRES a joué avec des C.I.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

